

POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

Montréal, le 23 juillet 2008

No de demande : 7-Q-00000C-671-P Et

No de référence : Q08-04301-9

TRANSPORT P.F. COUTURE INC.
246, chemin Saint-Isidore
Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Québec)
G0C 3B0

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joints les projets de vos permis codifiés portant les numéros temporaires 5-Q-000533-PC1 et PC2.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que vos permis autorisent à desservir a fait l'objet d'une annexion ou d'un regroupement, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

En outre, afin d'harmoniser vos permis, la Commission a regroupé les territoires autorisés et les modalités d'exercice. En effet, un ou plusieurs de ces permis accordent en tout ou en partie les mêmes droits, conditions ou restrictions, d'où la nécessité de faire des regroupements. La Commission entend vous délivrer deux (2) nouveaux permis en remplacement de ceux existants. Ces regroupements sont illustrés aux tableaux 1 et 3.3 du rapport administratif ainsi qu'aux projets de permis.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** vos nouveaux permis à partir des projets de permis ci-annexés ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec vos nouveaux permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projets de permis (2)
Permis en vigueur (2)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

TRANSPORT P.F. COUTURE INC.
246, chemin Saint-Isidore
Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Québec
G0C 3B0

No dossier : 5-Q-000533

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 2

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 2

Nombre de permis résultant de la codification : 2

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC Remplace le(s) permis

1 005A

2 006A

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
005A	Aucune	1	Aucune
006A	Aucune	2	Aucune

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom: 2

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
005A	Chandler	02030	Chandler	02028
005A	Pabos Mills	02035	Chandler	02028

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
005A	Chandler	02028	1
005A	Chandler	02028	1
006A	Grande-Rivière	02015	2
006A	Percé	02005	2
006A	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	02010	2

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Permis actuel	Territoire	Code	No PC
005A	Chandler	02028	1

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. N'eut été des restrictions relatives aux municipalités de destination, les permis 005A et 006A auraient été fusionnés. La plupart des permis nolisés émis depuis la réécriture de 1987 ne sont pas limités en regard des municipalités de destination.
3. Les municipalités de destination du permis 006A ont été énumérées pour éviter toute forme d'interprétation. Seules les municipalités habitées ont été libellées.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-000533-PC 1 **en projet**
NOM :

TRANSPORT P.F. COUTURE INC.
SIEGE SOCIAL :
246, chemin Saint-Isidore
Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Québec
G0C 3B0

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1968-11-20

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
Chandler (02028)

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :
1. Pour les municipalités de destination, la titulaire est limitée à : Percé, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Grande-Rivière et Chandler.

REMPLACE LE PERMIS : 5-Q-000533-005A

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-000533-PC 2 **en projet**

NOM :

TRANSPORT P.F. COUTURE INC.

SIEGE SOCIAL :

246, chemin Saint-Isidore
Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Québec
G0C 3B0

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1968-11-20

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Grande-Rivière (02015)

Percé (02005)

Sainte-Thérèse-de-Gaspé (02010)

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. Pour les municipalités de destination, la titulaire est limitée à : Carleton-sur-Mer, Maria, Cascapédia--Saint-Jules, New Richmond, Caplan, Saint-Alphonse, Saint-Siméon, Bonaventure, Saint-Elzéar, New Carlisle, Paspébiac, Hope, Hope Town, Saint-Godefroi, Shigawake, Port-Daniel—Gascons, Chandler, Grande-Rivière, Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Percé, Gaspé et Murdochville.

REPLACE LE PERMIS : 5-Q-000533-006A

=====

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-000533-005A

DOCUMENT ÉMIS LE : 1998-11-03

NOM :
TRANSPORT P.F. COUTURE INC.

SIEGE SOCIAL :
246, chemin Saint-Isidore
Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Québec
G0C 3B0

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 1987-09-29

DÉCISION NUMÉRO : QPV8700184
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 1987-09-29

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1968-11-20

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Chandler (2030)
Pabos Mills (2035)

PARCOURS :

Ne s'applique pas

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande

CLIENTELE :

Groupes de personnes exclusivement

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-000533-005A

DOCUMENT ÉMIS LE : 1998-11-03

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

- Pour les municipalités de destination, le titulaire est limité à:
- Percé (02005)
- Ste-Thérèse-de-Gaspé (02010)
- Grande-Rivière (02015)
- Pabos Mills (02035)
- Chandler (02030)

2008-07-14

**PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ**

NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-000533-006A

DOCUMENT ÉMIS LE : 1998-11-03

NOM :
TRANSPORT P.F. COUTURE INC.

SIEGE SOCIAL :
246, chemin Saint-Isidore
Sainte-Thérèse-de-Gaspé, Québec
G0C 3B0

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 1987-09-29

DÉCISION NUMÉRO : QPV8700184
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 1987-09-29

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1968-11-20

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Grande-Rivière (2015) Sainte-Thérèse-de-Gaspé (2010) Percé (2005)

PARCOURS :

Ne s'applique pas

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande

CLIENTELE :

Groupes de personnes exclusivement

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

Pour les municipalités de destination, le titulaire est limité à tout endroit situé de Carleton (06010) à Murdochville (03025) incluant les municipalités intermédiaires.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 5-Q-000533-006A

DOCUMENT ÉMIS LE : 1998-11-03

2008-07-14